PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE (Oise)

SÉANCE du 02 juin 2020

L'an deux mil vingt le deux juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis dans la salle des fêtes Maurice Breton sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Philippe VAN DER HAEGEN.

<u>PRÉSENTS</u>: Messieurs, Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Jean-Marc PHILIPPE, Francis FLEUR, Stéphane MOREAU, Romain POESSEL, Damien DENICOURT, Jean-Luc BONNEL;

Mesdames: Noëlle MODIQUET, Karine SOETAERT, Delphine FLECHY, Aurélie LEOURIER, Céléna GAVOIS, Cécile FAVINO;

ABSENTS EXCUSES: Martine THORY procuration à Philippe VAN DER HAEGEN;

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal à choisit pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc BONNEL

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance.
- 2° Approbation du compte-rendu de réunion du 25 mai 2020.
- 3° Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux.
- 4° Désignation des représentants des commissions communales.
- 5° Démission des délégués communautaires.
- 6° Nomination des délégués communautaires (titulaire et suppléant).
- 7° Informations et questions diverses.

1° Désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal à choisit pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc BONNEL.

2° Approbation du compte-rendu de réunion du 25 mai 2020.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020, distribué lors de la convocation, est approuvé à l'unanimité.

3° Désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne comme suit les délégués du Conseil Municipal auprès des syndicats intercommunaux :

Délégués du Conseil Municipal du Syndicat intercommunal des sources de SILLY TILLARD.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune auprès du Syndicat Intercommunal des sources de SILLY-TILLARD auquel elle est adhérente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat des eaux de Silly-Tillard	Jean-Marc PHILIPPE	Martine THORY
de Shiy-Thiard	Delphine FLECHY	Karine SOETAERT
	Francis FLEUR	Céléna GAVOIS

• <u>Délégués du Conseil Municipal du Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD).</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune auprès **Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD).**

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD)	Olivier DOUCHET	Noëlle MODIQUET

Délégués du Conseil Municipal du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune auprès Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60).

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Organisme	Titulaire	
Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60)	Francis FLEUR	

• <u>Délégués du Conseil Municipal auprès de l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune auprès de l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)	Francis FLEUR	Philippe VAN DER HAEGEN

<u>Délégués du Conseil Municipal auprès de l'Association pour le développement et l'innovation</u> numérique des Collectivités (ADICO).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune auprès de l'Association pour le développement et l'innovation numérique des Collectivités (ADICO).

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Association pour le développement et l'innovation numérique des Collectivités	Jean-Marc PHILIPPE	Jean-Luc BONNEL

<u>4° Désignation des représentants des commissions communales.</u>

I - Commissions communales obligatoires

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il est proposé de créer les commissions municipales suivantes chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE comme suit la liste des commissions municipales :

Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 4 membres du conseil municipal.

Après avoir procéder à l'élection, sont élus à l'unanimité :

Président de la commission d'appel d'offres: Monsieur Philippe VAN DER HAEGEN

Commission	Titulaires	Suppléants
	Francis FLEUR	Cécile FAVINO
Appel d'Offres	Stéphane MOREAU	Martine THORY
	Aurélie LEOURIER	Jean-Luc BONNEL
	Jean-Marc PHILIPPE	Karine SOETAERT

• Représentants du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé : du Maire de membres élus par et parmi le conseil municipal, de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au conseil municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 6 les membres élus par le conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire.

Sont élus à l'unanimité en qualité de représentants du Conseil Municipal auprès du CCAS :

Le président : le Maire, Philippe VAN DER HAEGEN

Commission	Membres élus	Personnes extérieures
	Noëlle MODIQUET	Annette MELIQUE
	Jean-Marc PHILIPPE	Liliane FLECHY
	Olivier DOUCHET	Michèle DHEZ
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Cécile FAVINO	Dominique MODIQUET
	Delphine FLECHY	Nelly FLEUR
	Romain POESSEL	Béatrix BAUX

Représentants auprès du conseil d'école.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2, - vu le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1 et suivants.

Le maire propose de désigner deux membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d' Ecole.

Après avoir procéder à l'élection, sont élus à l'unanimité :

Commission	Titulaires	Suppléants
Conseil d'Ecole	Philippe VAN DER HAEGEN	
	Olivier DOUCHET	

• Représentants auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Organisme	Titulaire élu	Titulaire personnel
Comité National d'Action sociale	Noëlle MODIQUET	Myriam HÉRICHÉ

• Représentants auprès du Comité Communal des Fêtes (CCF).

Association	Membres	
Comité Communal des Fêtes	Tout le conseil Municipal	

II - Commissions de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la liste des commissions municipales de fonctionnement suivante :

Commission des Finances

Préparation et élaboration des documents financiers de la commune – (budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs), subvention aux associations, gestion de la dette et des emprunts.

Commission	Membres	
Finances	Tout le conseil Municipal	

Commission Infrastructures, Urbanisme, voirie et bâtiments.

Commission	Titulaires
Infrastructures, Urbanisme, voirie et bâtiments	Francis FLEUR Jean-Marc PHILIPPE Karine SOETAERT Olivier DOUCHET
	Damien DENICOURT

Commission Communication.

Commission	Titulaires
	Noëlle MODIQUET
Communication	Jean-Luc BONNEL

Aurélie LEOURIER
Olivier DOUCHET
Céléna GAVOIS

Commission Associations, Animations et loisirs.

Commission	Titulaires
Associations, Animations et loisirs	Olivier DOUCHET Noëlle MODIQUET
	Romain POESSEL
	Cécile FAVINO
	Céléna GAVOIS
	Delphine FLECHY

III – Comité consultatif

Vu l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Maire propose de désigner six membres appelés à siéger au sein du Comité consultatif de l'Environnement et Cadre de Vie – Embellissement. .

Il propose que ce comité soit ouvert aux personnes extérieures au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 5 les membres appartenant au Conseil Municipal et 1 membre extérieur.

Comité consultatif « Environnement et Cadre de vie – Embellissement ».

Comité	Titulaires	Extérieur
Environnement et Cadre de	Noëlle MODIQUET	Béatrix BAUX
vie - Embellissement	Martine THORY	
	Cécile FAVINO	
	Karine SOETAERT	
	Romain POESSEL	

5° Démission des délégués communautaires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal de la démission des deux membres communautaires désignés lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

6° Désignation des délégués communautaires.

Monsieur le maire informe que suite à la démission des délégués communautaires il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de délégués communautaires :

<u>Titulaire</u>	Suppléant
M. Olivier DOUCHET	Mme Noëlle MODIQUET

7° Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

- Le montant des masques distribués aux habitants de la commune s'élève à 2 754 € TTC, un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de la Préfecture.
- ▶ Une partie des travaux du programme « cameras » a été réalisée. Les travaux vont reprendre courant 2020. Un complément d'installation est prévu sur l'année 2021 pour les autres hameaux.
- Réouverture du SIVOSAS, une demande plus importante au niveau des Ecoles commence à se faire sentir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.